Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 18 (1889)

Heft: 2

Artikel: L'enseignement du chant

Autor: Kœckert, C.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1039912

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

XVIIIe ANNÉE N° 2. FÉVRIER 1889

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

ET LE

MONITEUR DE L'EXPOSITION PERMANENTE

Le BULLETIN paraît au commencement de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 3 francs. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 20 cent. la ligne. Prix du numéro 30 cent. Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Horner, au Collège de Fribourg; ce qui concerne les abonnements, à M. Collaud, instituteur, à Fribourg.

SOMMAIRE. — *L'enseignement du chant.* — *Echos des revues.* — *Causerie scientifique.* — *Partie pratique :* I. Mathématiques. II. Langue française. III. Examens des recrues. — *Bibliographies.* — *Correspondances.* — *Nouveaux envois.*

L'ENSEIGNEMENT DU CHANT

La maison Hirt à Breslau publie un cours complet de méthodologie tout en leçons-modèles dues aux instituteurs et aux professeurs les plus compétents de l'Allemagne. C'est là un guide sûr pour l'enseignement et une source inépuisable de règles et de conseils pédagogiques.

Un habile professeur de musique, de notre ville, a bien voulu traduire et résumer le fascicule qui traite du chant. Ce traité a pour auteur M. Köckert, professeur à Königsberg. Nous donnons aujourd'hui la première partie de cet intéressant travail.

R. H.

AVIS GÉNÉRAUX

Tout maître de chant consciencieux veillera avec soin à ne point surmener les voix délicates des enfants; il évitera tout ce qui pourrait nuire à la santé de ses élèves. Le choix de morceaux appropriés à la faible étendue des voix enfantines ne sera pas le seul objet de sa constante sollicitude; celle-ci s'étendra encore à la durée des exercices, à l'air du local, à la bonne tenue des élèves, à la judicieuse répartition des heures de leçons; il aura même égard à la disposition d'esprit des enfants.

Les chants destinés à être étudiés dans le cours inférieur d'une classe primaire s'étendront du *ré* (au-dessous de la portée) au *ré* (4e ligne); ceux du cours moyen, du *do* (1re ligne supplémentaire au-dessous de la portée) au *fa* (5e ligne); ceux du cours supérieur ne dépasseront pas le *fa* dièse (5e ligne), ni le *la* (2e ligne supplémentaire au-dessous de la portée).

Les écarts de voix auxquels les enfants sont sujets seront

sévèrement interdits comme préjudiciables à leur santé et à la beauté de l'exécution.

Pour éviter la fatigue, les exercices seront variés; tour à tour on expliquera le texte, on fera la lecture rythmique du morceau, c'est-à-dire qu'on nommera les notes sans chanter, mais en battant la mesure, et l'on chantera.

Il est de la plus grande importance d'entretenir un air pur dans la salle d'école; cependant, les courants d'air seront soigneusement évités. Pendant les exercices de chant, les enfants se tiendront tantôt debout, tantôt assis, de préférence debout. Les changements de position s'effectueront, autant que possible, sans bruit; un maître de chant habile tient à l'exacte observance de la discipline.

Les heures de leçons ne seront placées ni après les repas, ni après une récréation; le moment le plus favorable est celui qui précède la récréation du matin. Un enfant attristé ou intimidé ne saurait chanter; le maître évitera donc, pendant la leçon, de recourir aux moyens extrêmes de discipline.

Tous les élèves doivent prendre part à la leçon de chant. Une dispense ne peut être accordée que lorsqu'une indisposition, telle que toux, rhume de cerveau ou enrouement, la nécessite. Même le manque d'oreille chez un élève ne peut être un motif suffisant pour l'exempter de l'étude du chant; ce défaut peut se guérir quelquefois. On ne permettra pas aux enfants qui s'abstiennent du chant, de s'occuper d'autre chose pendant la leçon.

Chaque nouveau morceau sera, autant que possible, étudié d'abord en chœur; on ne le fera chanter par un petit nombre d'élèves (2 ou 3) que lorsque la mélodie aura été bien saisie. Le chant en solo aura sa place dans la répétition des chants appris précédemment. En accentuant sensiblement la première note de chaque mesure de la mélodie, celle-ci sera plus vite et plus facilement comprise par les élèves; le maître y portera son attention et règlera là-dessus son coup d'archet.

Il ne chantera jamais avec les élèves; la voix d'homme sonne mal avec les voix enfantines. S'il est nécessaire qu'il chante, qu'il le fasse seul.

Tout bavardage sera sévèrement interdit pendant les moments de repos, ceux-ci devant servir, non à distraire, mais à délasser les élèves. — Pendant la leçon de chant aussi bien que pendant les autres leçons, le maître ne quittera point, à moins d'y être forcé, la place qu'il occupe en face des élèves. De la gravité et de la tranquillité du maître dépend en partie l'attention des enfants. — Un diapason doit entrer dans le matériel de chaque école.

A la fin de la leçon on reviendra sur un cantique ou un chant national déjà étudié, pour en perfectionner l'exécution. — On surveillera la tenue et la respiration des chanteurs.

Le maître animé d'un peu de zèle et d'ardeur pour l'étude du chant et fidèle à suivre les avis indiqués, verra les résultats les

plus satisfaisants récompenser ses efforts ; mais qu'il n'oublie pas que la patience est une vertu indispensable à l'instituteur !

C. Kœckert

PREMIÈRE LEÇON

La première leçon de chant dans le cours inférieur d'une école primaire

Dans une école primaire, les premières notions du chant devraient se donner sous forme de leçons de choses. Au commencement de l'exercice, le maître exécutera un son sur son violon, et il en fera observer aux élèves les trois propriétés l'une après l'autre, c'est-à-dire la durée, la force et la hauteur. Ces différentes qualités ayant été bien saisies par les enfants, on leur fera énoncer, en phrases courtes et correctes, le résultat de leurs remarques, que de fréquentes répétitions contribueront à graver dans leur mémoire. Les premiers essais de chant devront donc être précédés de trois exercices préliminaires : un exercice rythmique, un exercice dynamique et un exercice mélodique.

Dans une classe inférieure, il est préférable de donner l'enseignement du chant par demi-heures; autrement, on risquerait de fatiguer de jeunes enfants. On a calculé que chacune des leçons suivantes durerait environ une demi-heure.

EXERCICE RYTHMIQUE

Marche à suivre : 1° Exercer un son soutenu; 2° Enseigner à compter la mesure; 3° Exécuter un son bref; 4° Distinguer les sons suivant leur durée.

1° *Exécution d'un son soutenu. — a)* Le maître joue sur le violon *sol* de la 2e ligne, (corde *ré,* 3e doigt) d'un long et puissant coup d'archet. Puis il adresse aux enfants la question suivante: « Qu'avez-vous entendu ? » ceux-ci répondront: « Nous avons entendu un son. » Le maître répète la note *sol* et compte cette fois « un, deux, trois, quatre, » en ayant soin d'accentuer « un » et « trois ». Il soutiendra la note jusqu'au moment où il devrait dire de nouveau « un. »

b) Ensuite, le maître adressera aux enfants des questions courtes et précises sur ce qu'ils viennent d'entendre, et ceux-ci devront répondre par des phrases complètes. Ces questions sont dans le genre de celles-ci : « Qu'est-ce que j'ai joué ? Combien ai-je compté pendant la durée du son ? Quels mots ai-je prononcés plus fort ? Quels mots ai-je prononcés plus bas ? Le son a-t-il cessé dès que j'ai compté « quatre » ? Lorsque les enfants ne peuvent répondre à quelqu'une des questions, le maître devra recommencer l'exercice indiqué.

2° *Compter la mesure. — a)* Après ce premier exercice, le maître enseignera à ses élèves à compter et à battre la mesure.

Dans ce but, il se place devant les enfants, et, avec les trois premiers doigts de la main droite, il frappe dans la main gauche qu'il tient un peu avancée, en comptant de un à quatre, accentuant le « un » et le « trois » de la manière indiquée. Il répète cet exercice plusieurs fois, et ensuite, sur un signe donné, il invite ses élèves à y prendre part. Quelques instants suffisent pour leur apprendre à compter et à battre la mesure ; cet exercice leur plaît. Un maître habile s'en servira comme d'un excellent moyen pour fixer ces jeunes esprits mobiles et pour les habituer à l'ordre et à la discipline.

b) Le maître reprendra son instrument et jouera de nouveau le *sol,* suivi de plusieurs autres notes, laissant aux enfants le soin de compter et de battre la mesure. Ensuite il leur dira qu'un son, pendant la durée duquel on compte de un à quatre, est appelé un son soutenu ou long. — Quels sons connaissez-vous ?

3° *Exécution d'un son bref.* Encore une fois, le maître jouera le *sol;* mais il ne le soutiendra que pendant la durée d'un temps. Il comptera lui-même « un » et lèvera l'archet au moment où il devrait dire « deux ». Comme dans le premier exercice, il interrogera les enfants sur ce qu'ils viennent d'entendre, leur jouera encore plusieurs notes de même valeur, et terminera en leur disant qu'un son, pendant la durée duquel on ne peut compter que « un, » s'appelle un son bref. — Quels sons nouveaux connaissez-vous ?

4° *Distinction de différents sons d'après leur durée.* — Afin de s'assurer si la leçon a été bien comprise, le maître jouera tour à tour des sons soutenus et des sons brefs; les élèves les nommeront; cet exercice les intéresse et ils s'y prêtent avec plaisir. Pour terminer enfin l'exercice rythmique, on fera répéter aux enfants cette phrase, qui résume ce qui a été étudié dans la leçon : « Il y a des sons longs et des sons brefs. »

(A suivre.) M. A.

ÉCHOS DES REVUES

L'*Educateur* nous apprend que la statue de Pestalozzi, œuvre de M. Lanz, figurera à l'Exposition universelle de Paris, avant d'occuper l'emplacement que lui réserve la ville d'Yverdon.

Les *Feuilles pestalozziennes* de M. le Dr Hunziger nous révèlent les opinions du grand pédagogue zuricois au sujet du canton d'Unterwald et de la Suisse en général dans leurs rapports avec la France révolutionnaire. Si Pestalozzi avait des vues si justes et si profondes dans les questions de méthodes et d'enseignement, il faut avouer cependant que les illusions les plus curieuses hantaient son esprit au sujet de la situation politique de la Suisse. Il se réjouissait de l'invasion française de 1798, parce qu'elle apportait avec elle